



**La Commune de THUE ET MUE**  
**6 communes historiques – 6 500 habitants**  
Recherche  
Pour la rentrée scolaire 2024-2025

Sous l'autorité des Responsables de pôle :

**BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE**

- Agent des écoles à 17 heures hebdomadaires (Garderie - Surveillance Cour)
- Agent des écoles à 18 heures hebdomadaires (Garderie - Surveillance Cour - Ménage)
- Agent des écoles à 18.5 heures hebdomadaires (Surveillance Cour - Ménage)
- Agent des écoles à 18.75 heures hebdomadaires (Garderie - Surveillance Cour - Ménage)
- Agent des écoles à 21 heures hebdomadaires (Restauration - Goûter - Ménage)
- Agent des écoles à 21.25 heures hebdomadaires (Restauration - Accompagnatrice de Bus - Ménage Ecole et Bâtiments Communaux)
- Agent des écoles à 24 heures hebdomadaires (Garderie - Surveillance Cour - Ménage)
- Agent des écoles à 24.5 heures hebdomadaires (Restauration - Goûter - Ménage Ecole et Bâtiments Communaux)
- Agent des écoles à 28.5 heures hebdomadaires (Garderie - Restauration - Ménage)

**CHEUX**

- Agent des écoles à 20.5 heures hebdomadaires (Restauration - Surveillance/animation - Ménage Ecole et Bâtiments Communaux),

**Multi- sites**

- Adjoint technique à 20 heures hebdomadaires (Restauration - Garderie – Surveillance Cour – Accompagnatrice de Bus - Ménage).

**Date limite des candidatures : 18 juin 2024**

**Date de jury de recrutement prévu : Semaine du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2024**

Merci de bien vouloir transmettre votre candidature (lettre de motivation et Curriculum Vitae) à :

**COMMUNE DE THUE ET MUE**

**8 avenue de la Stèle - BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE**

**14740 THUE ET MUE**

Ou par Mail à : [rh@thueetmue.fr](mailto:rh@thueetmue.fr)

### **MISSIONS RESTAURATION SCOLAIRE**

- Assurer l'hygiène avant et après le repas.
- Assurer la distribution et le service des repas.
- Accompagner les enfants pendant le temps du repas.
- Assurer la continuité de la prise en charge de l'enfant par une personne autorisée.

### **MISSIONS GARDERIE**

- Pointer les présences et les absences des enfants.
- Assurer la surveillance des enfants.
- Animer un cycle d'activités périscolaires.
- Encadrer les déplacements des enfants.
- Aider l'enfant à acquérir son autonomie dans ses apprentissages.
- Assurer le lien avec les familles.
- Assurer la continuité de la prise en charge de l'enfant par une personne autorisée.

### **MISSIONS MENAGE CANTINE / ECOLE / CLASSE / GARDERIE / BATIMENTS COMMUNAUX**

- Nettoyer les locaux selon un protocole fixé.
- Assurer le tri et l'évacuation des déchets courants.
- Contrôler l'état de propreté des locaux.
- Assurer l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé.
- Contrôler l'approvisionnement en matériel et produits.
- S'assurer et participer à l'agencement du mobilier (chaises, tables, etc.).
- Assurer l'entretien du linge du service (blouse, torchons, serviettes...)

### **MISSIONS PREPARATION GOUTER**

- Préparer les portions individuelles.
- Servir le goûter.

### **MISSIONS GRAND MENAGE**

- Approfondissement du ménage courant
- Et notamment :
  - Nettoyer les jeux de la garderie
  - Nettoyer les armoires, réfrigérateur, ...
  - Nettoyer les faïences, ...
  - Passer la monobrosse

### **MISSION ACCOMPAGNATRICE EN TRANSPORT EN COMMUN**

- Accueillir les passagers et en assurer la sécurité
- Faire respecter les règles de vie et de sécurité dans le bus
- Aider les enfants à monter et descendre du bus avec le matériel scolaire
- Assurer la continuité de la prise en charge de l'enfant par une personne autorisée.
- Pointer les présences et les absences des enfants.

### **Spécificités du poste et compétences du poste**

- Grand ménage pendant les vacances scolaires.
- Annualisation du temps de travail.
- Sens des relations humaines (travail en équipe, qualité d'accueil du public, bienveillance).
- Discretion professionnelle exigée.
- Disponibilité et réactivité.
- Capacité à rendre compte.

### **Avantages de la collectivité**

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire
- Adhésion au CNAS (avantage sur la billetterie, sorties, chèques vacances, chèques CADHOC au Noël des enfants etc...)
- Participation employeur au contrat labellisé Santé et Prévoyance

Si vous disposez d'un permis D, sachez que la commune y sera particulièrement attentive.